

DEMANDE DE REINTEGRATION

Après une période de disponibilité, si l'agent souhaite réintégrer ses fonctions au sein de l'académie, il doit déposer une demande sur la plateforme Colibris (circuit ci-dessous).

Afin d'obtenir un poste fixe pour la rentrée 2026, l'agent est invité dans le cadre des opérations de mobilité du mouvement intra-académique à formuler ses vœux entre le 23 mars 2026 à 12h et le 7 avril 2026 à 12h sur SIAM.

https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_9646168/fr/mobilite-des-personnels-enseignants-du-second-degre-public-des-personnels-d-education-et-des-psychologues-de-l-education-nationale-rentree-scolaire-2026

A défaut, l'agent sera affecté à titre provisoire sur une zone de remplacement et affecté selon les besoins à couvrir.

Nouveauté :

A compter de cette année, le décret n° 2025-1169 du 5 décembre 2025 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique prévoit que les droits à l'avancement conservés en application des dispositions de l'article 48-1 bénéficient au fonctionnaire lors de sa réintégration dans son corps d'origine.

Ces demandes ne doivent concerner que les activités professionnelles exercées au cours de la disponibilité qui n'auraient pas été prises en compte dans les précédentes campagnes de disponibilité.

Si vous avez exercé des activités professionnelles durant votre disponibilité, vous êtes invité à déposer votre demande du bénéfice au droit à l'avancement sur le colibris adéquat (cf Annexe 2 de la présente circulaire)

CIRCUIT DE LA DEMANDE

1| Se connecter à l'espace et accéder au formulaire

Vous pouvez vous connecter sur COLIBRIS via :

- Ariane / Arena
- Le lien COLIBRIS : <http://acver.fr/colibrisdpe>



En arrivant sur le site COLIBRIS, vérifier que vous êtes bien sur celui de l'académie de Versailles :

- *Dans la barre d'adresse, Versailles doit apparaître*

<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr>

- *Le logo de l'académie de Versailles doit être en haut à gauche*



2| Renseigner le formulaire en suivant les indications

3| Valider l'envoi du formulaire

La dernière page du formulaire est une page de validation qui vous permet de vérifier votre saisie et de valider votre demande. Un accusé-réception vous est envoyé sur votre adresse mail académique.